



# LETTRE DE L'AMPRO

## N° 173 – FEVRIER 2026

### 1 - ASSEMBLEE GENERALE 2026

Le conseil d'administration vous invite à la **35ème Assemblée Générale** de votre Amicale qui aura lieu le **mardi 24 mars 2026 à 9 h 30, salle Condé Espace à Condé-sur-Vire.**

Avec votre convocation, vous trouverez en annexe un bulletin d'inscription au repas et au transport par car que vous voudrez bien nous retourner impérativement avant le **6 mars 2026 (\*\*)**. Merci de bien vouloir joindre votre chèque qui sera déposé en banque le 25 mars.

**En cas d'impossibilité de participer, veuillez nous prévenir 48 heures à l'avance sinon nous serions dans l'obligation d'encaisser votre chèque.**

Après le repas, l'humoriste «Yannick CHOTARD » animera l'après-midi.

*Pour votre confort, nous souhaitons vous placer dans la salle avec vos amis . N'oubliez pas de nous indiquer sur le bulletin d'inscription le nom de votre regroupement (si vous êtes seul(e) précisez-le) (\*\*)* Pour notre organisation, nous avons absolument besoin de connaître le nombre de participants au repas au plus tard le 6 mars (après cette date, nous pourrions être amenés à refuser votre inscription).

### 2 - COTISATION 2026

Pour ceux qui n'ont pas encore réglé leur cotisation 2026, il est rappelé que le règlement de celle-ci est obligatoire pour :

- continuer à recevoir la lettre de l'AMPRO
- adhérer à la mutuelle complémentaire maladie AMPRO/GROUPAMA
- assister à l'assemblée générale de l'AMPRO
- participer aux différentes activités de l'AMPRO (voyages, concours, sorties, spectacles ...)
- bénéficier des remises liées au timbre Générations Mouvement Aînés Ruraux ([www.generationsmouvement50.org](http://www.generationsmouvement50.org)), dont la remise de GROUPAMA sur les contrats automobile et habitation.

Nous vous rappelons le montant de la cotisation annuelle : - Individuel ...14,00 € - Couple ...28,00 €

*NB : Si vous réglez votre cotisation en nous adressant votre inscription à l'assemblée générale, merci d'établir deux chèques.*

### 3 - COMMISSION MUTUELLE/ASSISTANCE

- Nous vous rappelons que :

Suite à une sortie d'hospitalisation ou à un décès vous pouvez bénéficier, si vous cotisez à notre mutuelle GROUPAMA , d'une aide ponctuelle assurée par « **GROUPAMA ASSISTANCE** ».

Chaque cas étant différent, c'est à vous ou à votre famille de contacter : **GROUPAMA ASSISTANCE – Tél. 01.55.98.71.23**

Attention – Cette aide de 2 heures par jour dans la limite de 20 heures au total, n'est accordée qu'une fois par an et par bénéficiaire.

#### **4 - COMMISSION SORTIES ET CONCOURS**

##### **CONCOURS de PECHE - « Etangs du Val d'Aure - Livry » (route de Caumont l'Eventé – Caen)**

**Il aura lieu le vendredi 5 juin 2026 avec repas « rôtisserie » le midi**

Pêche : **10 €**

Repas : **10 €**

Le concours se déroulera de 10 h à 12 h – Rendez-vous à 9 h 30

La pêche sera partagée entre les participants

L'après midi, les personnes qui le souhaitent pourront pêcher les truites survivantes ensuite, le verre de l'amitié sera offert vers 17 h 30.

Nous souhaitons que les inscriptions nous parviennent avant le **23 mai 2026**.

#### **5 - COMMISSION VOYAGES**

##### **VOYAGES 2026**

**Le week-end Val de Loire et spectacle Shen Yun**, du 13 au 14 février 2026, approche à grands pas. Le programme et les informations de cette escapade ont été transmis aux voyageurs par mail ou par courrier. Bon week-end à tous.

##### **Madère du 19 au 26 septembre 2026**

Magnifique jardin d'Eden à la végétation luxuriante, ses profusions de fleurs et fruits, ses petits villages au charme fou, ses crêtes volcaniques, ses piscines naturelles creusées dans la roche, son climat doux toute l'année, sa douceur de vivre aux notes exotiques... voilà quelques détails que les 32 personnes inscrites vont découvrir.

#### **6 - DECES**

Nous avons appris avec peine le décès de :

- Daniel LEGRAND décédé le 2 janvier 2026 (81 ans) – Condé
- Louis GIARD décédé le 5 janvier 2026 (92 ans) – Condé
- Annick FERROUILLAT décédée le 15 janvier 2026 (93 ans) – Condé

L'AMPRO renouvelle à leur famille ses très sincères et très vives condoléances.



# CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Condé-sur-Vire, le 5 février 2026

Madame, Monsieur, Chers Sociétaires,

Vous êtes invités à assister à la 35ème Assemblée Générale de l'AMPRO qui se tiendra :

**le mardi 24 mars 2026 à 9 h 30** - Salle « Condé Espace » à CONDE sur VIRE

Ordre du jour :

- Rapport d'activité et rapport financier,
- Renouvellement du tiers sortant,
- Réponses aux questions écrites.

A l'issue de la réunion statutaire :

- Intervention du représentant « GROUPAMA »
- Intervention d'un représentant « ELVIR »

Après le repas, vers 15 h 30, l'humoriste « Yannick CHOTARD » animera l'après midi.

Comptant sur votre présence à cette journée de rencontre et d'information,

Veillez croire, Madame, Monsieur, Chers Sociétaires, à l'assurance de nos sentiments cordiaux et dévoués.

La Présidente,

Annie GAULARD

P.S. : Pour faciliter le déroulement de l'assemblée, nous demandons à chacun de respecter les horaires.

Merci de nous retourner, au plus tard le 6 mars 2026, le bulletin-réponse dûment complété et accompagné d'un chèque à l'ordre de AMPRO.

Pour les personnes qui prennent le car, pensez à noter votre heure de départ

✂-----

## ASSEMBLEE GENERALE AMPRO du 24 MARS 2026

BULLETIN-REPOLSE et CHEQUE à retourner pour le 6 mars au plus tard à :

**Bernadette LEFEVRE**  
8, rue Saint Jean de Bréboeuf  
50890 CONDE-sur-VIRE

Monsieur, Madame .....

Adresse .....

☎ : ..... Nombre de personnes : (.....)

assisteront à l'assemblée	OUI	NON
prendront part au repas	OUI	NON
viendront à Condé par leurs propres moyens	OUI	NON

prendront le car à : (Mettre une croix dans la case correspondante)

Ducey (Rond point Place d'Etain)	départ 7 h 45	<input type="checkbox"/>
Avranches (Près de l'Eglise des Champs)	départ 8 h	<input type="checkbox"/>
Percy (Rond point central)	départ 8 h 30	<input type="checkbox"/>

Nous réglons par chèque, ci-joint, à l'ordre de l'AMPRO :

..... repas à	<b>33,00 €/personne</b>	= .....	€
..... place(s) de car à	<b>8,00 €/personne</b>	= .....	€
	<u>soit un total de</u>	= .....	€

**En cas d'impossibilité de participer, veuillez nous prévenir 48 heures à l'avance sinon nous serions dans l'obligation d'encaisser votre chèque.**

Pour votre confort, nous souhaitons vous placer dans la salle avec vos amis. Afin de vous donner satisfaction, indiquez-nous, ci-dessous, le nom de votre regroupement : .....

**QUESTION(S) EVENTUELLE(S)**